

**DÉCISION DE LA COMMISSION**  
**du**  
**relative au financement du Plan Global pour les opérations humanitaires sur le**  
**budget général de l'Union européenne en**  
**REPUBLIQUE DU TCHAD**

**LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,**

Vu le traité instituant la Communauté européenne,

Vu le règlement (CE) No.1257/96 du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire<sup>1</sup>, et en particulier ses articles 2, 4 et 15, paragraphe 2,

considérant ce qui suit:

1. Après quatre décennies d'un conflit meurtrier, le Tchad et en particulier les trois régions de l'Ennedi, du Wadi Fira et du Ouaddaï ne sont pas en mesure d'accueillir d'importants groupes de populations réfugiées et déplacées.
2. Ces régions politiquement et économiquement marginalisées hébergent néanmoins depuis 2003 l'intégralité des 236.000 réfugiés qui ont fui les exactions et les attaques de groupes armés au Darfour voisin. Quelques 48.000 réfugiés centrafricains sont également pris en charge par les acteurs humanitaires dans les provinces du Logone Oriental et du Moyen Chari au Sud du Tchad.
3. Une résolution du conflit au Darfour est improbable dans les mois à venir. Des opérations de rapatriement de réfugiés ne pourront être programmées durant l'année 2008. L'assistance humanitaire doit donc être maintenue dans les camps qui sont entrés dans une phase de soin et d'entretien.
4. Au cours des deux dernières années, environ 172.600 personnes ont été déplacées à l'intérieur des régions du sud-est du Tchad situées à la frontière du Darfour, dont plus de 120.000 depuis le début de l'année 2007. L'assistance dans les villages d'accueil au début de la crise de déplacement a fait place progressivement à la création de camps dont certains sont arrivés à saturation en 2007 sous l'effet de nouveaux déplacements.
5. Le déploiement de la force européenne devrait permettre de favoriser la sécurisation des zones d'origine des populations déplacées et d'initier les premiers retours volontaires. Toutefois, un retour général de ces populations ne peut être envisagé dans la durée que s'il est accompagné d'un processus de réconciliation et de retour à l'état de droit. Pour cette raison, l'assistance humanitaire en direction des populations déplacées doit être maintenue.
6. Compte tenu de la vulnérabilité de certains groupes parmi la population locale tchadienne, des projets visant à promouvoir la sécurité économique et à soutenir le statut sanitaire et nutritionnel, doivent également être menés hors des camps. Ces opérations sont nécessaires à l'Est du Tchad mais également au Sud du Tchad, dans les zones concernées par un processus de pré-réhabilitation.

---

<sup>1</sup> OJ L 163, 2.7.1996, p. 1-6  
[ECHO/TCD/BUD/2008/01000](#)

7. Il est nécessaire de fournir un cadre d'action cohérent puisque la crise humanitaire est de nature à perdurer du fait de son ampleur et de sa complexité.
8. Afin d'optimiser l'impact de l'aide humanitaire sur les victimes, il est nécessaire de maintenir une assistance technique sur le terrain.
9. Une évaluation de la situation humanitaire a conclu que les opérations d'aide humanitaire devraient être financées par les Communautés européennes pour une période de 15 mois.
10. Il est estimé qu'un montant de 17.000.000 EUR provenant de la ligne 23 02 01 du budget général de l'Union européenne est nécessaire pour fournir une assistance humanitaire aux populations vulnérables réfugiées, déplacées et résidentes du Tchad, en tenant compte du budget disponible, des interventions des autres donateurs ainsi que d'autres facteurs.
11. La présente décision constitue une décision financière au sens de l'Article 75 du règlement financier (EC, Euratom) No 1605/2002<sup>2</sup>, de l'Article 90 des modalités d'exécution du Règlement financier fixées par le règlement (EC, Euratom) No 2342/2002<sup>3</sup> amendées par le règlement (EC, Euratom) No 1248/2006<sup>4</sup>, et de l'Article 15 des Règles internes sur l'exécution du budget général des Communautés européennes<sup>5</sup>.
12. Conformément à l'article 17, paragraphe 3 du Règlement (CE) No.1257/96 du 20 juin 1996, le Comité d'Aide Humanitaire a donné un avis favorable le 13 décembre 2007.

DECIDE:

#### *Article 1*

1. Conformément aux objectifs et orientations générales de l'aide humanitaire, la Commission approuve par la présente un montant total de 17.000.000 EUR en faveur d'opérations d'aide humanitaire aux populations vulnérables en République du Tchad au titre de la ligne budgétaire 23 02 01 du budget 2008 des Communautés européennes.
2. Conformément aux articles 2 et 4 du Règlement du Conseil No.1257/96, les opérations humanitaires seront mises en œuvre dans le cadre des objectifs spécifiques suivants :

---

<sup>2</sup> OJ L 248, 16.9.2002, p. 1. Règlement mis à jour par Règlement (EC, Euratom) n° 1995/2006, JO L 390, 30.12.2006, p.1

<sup>3</sup> OJ L 357, 31.12.2002, p. 1. Règlement mis à jour par Règlement de la Commission (EC Euratom) No. 478/2007, JO L 111 du 28.4.2007, p. 13 et par Règlement (EC, Euratom) n° 1525/2007 du 17.12.2007, JO L 343, 27.12.2007, p. 9.

<sup>4</sup> OJ L 227, -19.8.2006, p. 3

<sup>5</sup> Décision de la Commission du 21.2.2007, C/2007/513

- Apporter de l'aide aux populations vulnérables réfugiées, déplacées et résidentes dans les domaines de la santé et de la nutrition, de l'eau et de l'assainissement, des abris et de la fourniture de produits de première nécessité et de la protection
- Soutenir les systèmes logistiques humanitaires communs, en particulier le transport aérien et la coordination humanitaire
- Maintenir une assistance technique sur le terrain pour évaluer les besoins et les propositions de projet, coordonner ainsi que suivre la mise en œuvre des opérations

Les montants alloués à chacun de ces objectifs sont énumérés dans l'annexe à la présente décision.

#### *Article 2*

Sans préjuger du recours à la provision pour risque, la Commission peut, si la situation humanitaire le justifie, réaffecter les niveaux de financement établis pour l'un des objectifs spécifiques précisés à l'article premier, paragraphe 2, à un autre objectif mentionné, pour autant que le montant réaffecté représente moins de 20% du montant global de la présente décision et ne dépasse pas 2.000.000 EUR.

#### *Article 3*

1. La durée de mise en œuvre de cette décision doit être une période maximum de 15 mois, commençant le 1er janvier 2008.
2. Les dépenses engagées dans le cadre de la présente décision sont éligibles à compter du 1er janvier 2008.
3. Si les actions envisagées dans la présente décision sont suspendues pour cause de *force majeure* ou en raison de circonstances comparables, la période de suspension ne sera pas prise en considération dans le calcul de la durée de mise en œuvre de la présente décision.

#### *Article 4*

1. La Commission exécute le budget de manière centralisée directement dans ses services ou en gestion conjointe avec des organisations internationales.
2. Les actions financées par cette décision seront mises en œuvre par les organisations d'aide humanitaire signataires du Contrat Cadre du Partenariat (CCP) ou de l'Accord Cadre CE/NU (FAFA).
3. Considérant les spécificités de l'aide humanitaire, la nature des activités à entreprendre, les contraintes spécifiques d'endroit et le niveau de l'urgence, les

activités couvertes par cette décision peuvent être financées intégralement en accord avec l'article 253 des modalités d'exécution du Règlement financier.

*Article 5*

1. Le montant de 17.000.000 EUR sera fonction de la disponibilité des fonds nécessaires dans le cadre du budget général 2008 des Communautés européennes.
2. La présente décision prend effet à la date de son adoption.

Fait à Bruxelles,

Pour la Commission

Membre de la Commission

**Annexe : Ventilation des montants alloués par objectif spécifique**

<b>Objectifs spécifiques</b>	<b>Montant alloué par objectif spécifique (EUR)</b>
Apporter de l'aide aux populations vulnérables réfugiées, déplacées et résidentes dans les domaines de la santé et de la nutrition, de l'eau et de l'assainissement, des abris et de la fourniture de produits de première nécessité et de la protection	14.700.000
Soutenir les systèmes logistiques humanitaires communs, en particulier le transport aérien et la coordination humanitaire	1.500.000
Maintenir une assistance technique sur le terrain pour évaluer les besoins et les propositions de projet, coordonner ainsi que suivre la mise en œuvre des opérations	300.000
Provision pour risque	500,000
<b>TOTAL</b>	<b>17.000.000</b>



COMMISSION EUROPÉENNE  
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AIDE HUMANITAIRE - ECHO

**AIDE HUMANITAIRE**  
**AUX POPULATIONS VULNERABLES**  
**EN REPUBLIQUE DU TCHAD**  
**PLAN GLOBAL 2008**

**Comité d'aide humanitaire de décembre 2007**

## Table des matières

1) Résumé analytique.....	1
2) Contexte et situation.....	2
2.1.) Contexte général .....	2
2.2) Situation actuelle.....	3
3) Identification et évaluation des besoins humanitaires.....	4
4) Proposition de Stratégie de la DG ECHO .....	7
4.1) Cohérence par rapport à l'ensemble des priorités stratégiques de la DG ECHO.	7
4.2) Impact des actions humanitaire précédentes.....	7
4.3) Coordination avec les activités d'autres donateurs et institutions.....	8
4.4) Evaluation des risques et hypothèses .....	9
4.5) Stratégie de la DG ECHO.....	10
4.6) Durée de la décision.....	11
4.7) Montant de la décision et matrice de programmation stratégique.....	12
5) Evaluation.....	16
6) Impact Budgétaire.....	16
7) Question de gestion.....	16
8) Annexes.....	17
Annexe 1: Carte, Emplacement des camps de réfugiés à l'Est du Tchad	
Annexe 2: Carte, Emplacement des camps de déplacés à l'Est du Tchad	
Annexe 3 : Détail de l'allocation du Plan Global Tchad 2008 par objectifs spécifiques	
Annexe 4: Liste des décisions précédentes de la DG ECHO afférant en propre au Tchad	
Annexe 5: Assistance des autres donateurs	
Annexe 6: Liste des abréviations	

## 1. RESUME ANALYTIQUE

D'avril 2003 à la mi-2004, 236.000 réfugiés Soudanais en provenance du Darfour ont afflué dans les provinces frontalières du Tchad, l'Ennedi, le Wadi Fira et le Ouaddaï. Ces régions d'accueil figurent parmi les plus pauvres du Tchad; elles présentent des poches d'insécurité alimentaire chronique et ne disposent ni des ressources, ni des capacités adéquates pour héberger d'importants groupes de population. Dès l'automne 2003, la Direction Générale de l'Aide humanitaire de la Commission européenne (DG ECHO) a soutenu des interventions d'urgence afin d'apporter assistance à ces populations réfugiées.

Au Sud du pays, les régions du Moyen Chari et du Logone Oriental hébergent depuis 2003 quelques 48.000 réfugiés en provenance de la République Centrafricaine. De nouvelles arrivées ont rendu nécessaire en 2006 l'aménagement d'un quatrième camp dans cette zone.

Aucun plan de rapatriement des réfugiés ne peut être conçu dans l'avenir proche, ni vers le Soudan, ni vers la République Centrafricaine.

Depuis l'année 2006, environ 172.600 personnes se sont déplacées à l'intérieur des régions du sud-est du Tchad situées à la frontière du Darfour, dont plus de 120.000 depuis le début de l'année 2007. Elles se sont déplacées du fait à la fois du conflit armé entre le gouvernement et les groupes rebelles, des incursions de milices depuis le Soudan voisin et de la violence croissante entre les communautés. Tandis que plus de 50.000 Tchadiens ont trouvé refuge au Darfour, la majorité des déplacés est partie vers l'ouest pour se réfugier dans les départements de l'Assounga, du Dar Sila et du Ouara.

Le déploiement de la force européenne, EUFOR, suite de la résolution 1778 du Conseil de Sécurité des Nations Unies du 25 septembre 2007, devrait favoriser la sécurisation des zones d'origine des populations déplacées et initier les premiers retours volontaires. Toutefois, un retour général de ces populations ne peut être envisagé dans la durée que s'il est accompagné d'une sécurisation durable et d'un processus de réconciliation et de retour à l'état de droit, incluant les réfugiés tchadiens installés au Darfour.

S'appuyant sur les résultats des opérations mises en œuvre sous les décisions financières prises depuis 2003, la DG ECHO entend maintenir, à travers ses partenaires opérationnels, son assistance multisectorielle aux réfugiés et aux déplacés dans les camps de l'Est du Tchad. Afin de prendre en considération les besoins des réfugiés du Sud du Tchad, et des groupes les plus vulnérables parmi les populations résidentes de l'Est du Tchad, la DG ECHO maintiendra son appui à des opérations ciblées de sécurité alimentaire, de santé et de nutrition. Enfin, la DG ECHO poursuivra son soutien aux services communs, à la coordination et au transport aérien humanitaire. Le Plan Global Tchad 2008 supportera également les coûts liés au maintien d'une assistance technique adéquate à N'Djamena et Abéché pour analyser l'évolution des besoins, élaborer des réponses coordonnées, suivre et évaluer les opérations financées par la Commission européenne. Les activités relatives à l'aide et à la sécurité alimentaire d'urgence seront soutenues par le biais d'une décision globale Aide Alimentaire, qui prévoit une allocation de 13.000.000 EUR pour le Tchad. La durée de validité de ce Plan global est de 15 mois, et l'enveloppe proposée est de 17.000.000 EUR.

## 2. CONTEXTE ET SITUATION

### 2.1. Contexte général

Le Tchad est le cinquième pays du territoire africain par sa superficie – près de 1.284.000 km<sup>2</sup> –, pour une population estimée à 8.986.000 habitants<sup>6</sup>. La population tchadienne, en partie sédentaire et en partie nomade, est composée de différentes ethnies. Il s'agit des Zaghawa, For, Kaytina, Toundjour, Goranes, Bideyats, Tama, Arenga Dolok, Dadjo et des Massalites, que l'on retrouve également au Darfour. La composition de la population réfugiée ne diffère donc pas de celle de la population résidente.

Les indicateurs de développement stagnent ou régressent. L'Indice de Développement Humain publié par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en 2007 identifie le Tchad comme l'un des pays les plus pauvres du monde<sup>7</sup>. En 2001, le taux de natalité s'établissait à 44‰ pour un taux de mortalité de 19‰. En 2004, l'espérance de vie à la naissance s'élève à 43,7 ans et l'espérance, à la naissance, d'atteindre 40 ans à 45,2%. Le taux d'alphabétisation parmi les classes d'âge supérieures à 15 ans est de 25,7%, 58% de la population n'a pas accès à l'eau potable<sup>8</sup>.

Le Tchad est caractérisé par une insécurité alimentaire chronique. De plus, les taux de malnutrition aigüe y dépassent, dans certaines régions, les seuils d'urgence communément admis par la communauté humanitaire internationale. A ce titre, le Tchad est l'un des cinq pays bénéficiaires, avec le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie et Niger, de l'initiative régionale du plan global humanitaire pour le Sahel mis en œuvre en 2007 par la Commission dont l'objectif est de contribuer à la réduction de la malnutrition aigüe des populations les plus vulnérables dans les régions sahéliennes.

D'avril 2003 à la mi 2004, plus de 236.000 réfugiés soudanais se sont établis dans les régions de l'Ennedi, du Wadi Fira et du Ouaddaï, pour fuir les combats et les exactions en cours au Darfour. Ces régions frontalières comptent parmi les régions les plus pauvres du pays. Elles présentent des poches d'insécurité alimentaire chronique et ne disposent ni des ressources, ni des capacités adéquates pour héberger d'importants groupes de population. Au Sud du pays, quelques 48.500 Centrafricains ont fui l'insécurité chronique au Nord de la Centrafrique pour trouver refuge depuis 2002 dans le Logone Oriental et le Moyen Chari.

Des accords entre les gouvernements tchadien et soudanais ont eu pour objectif de rétablir les relations entre les deux pays. Des groupes rebelles continuent néanmoins à circuler des deux côtés de la frontière qui servent de base arrière aux opérations de ces rebellions. Au Tchad, la présence de ces mouvements de rébellion est avérée dans les camps de réfugiés soudanais.

La situation politique interne tchadienne s'est dégradée depuis le coup d'état avorté du 16 mai 2004 qui a conduit à un amendement à la constitution permettant au Président Déby de briguer un troisième mandat en 2006. Des accords politiques ont été signés entre le

---

<sup>6</sup> Le dernier recensement a été conduit en 1993. Le Ministère du Plan tchadien s'est accordé sur cette projection démographique à la mi-2004. Compte tenu des méthodes employées, l'impact des flux de réfugiés sur les populations autochtones reste difficile à évaluer.

<sup>7</sup> L'Indice de Développement Humain s'établit en 2006 à 0,368, ce qui place le Tchad à la 171<sup>ème</sup> place sur un total de 177 pays. *Rapport sur le Développement Humain*, PNUD, 2006.

<sup>8</sup> *Ibid.*

gouvernement et les partis de l'opposition en août 2007 afin de préparer les élections législatives reportées en 2009.

Certaines défections au sein même du cercle de la Présidence ont favorisé à partir d'octobre 2005, la création de mouvements de rébellion, tels le *Rassemblement des forces démocratiques* (RAFD) dirigé par Timan Erdimi, et le *Front uni pour le changement démocratique* (FUCD) dirigé par Mahamat Nour Abdelkarim. Les conflits armés internes continuent, même si en 2007, le FUCD a rejoint le gouvernement et ses forces ont intégré l'armée nationale tchadienne. Ce processus d'intégration des ex-rebelles est d'ailleurs mis à mal par de nombreuses défections des soldats de l'ex FUCD au cours du second semestre 2007. Des négociations entre ces mouvements rebelles et le gouvernement tchadien ont abouti à un accord à Tripoli le 3 octobre 2007, néanmoins ce processus reste encore très fragile.

La militarisation de l'administration civile à l'est du pays et la création de milices d'auto-défense ont contribué à l'exacerbation de conflits locaux provoquant de nombreuses victimes civiles et des déplacements de population que les mécanismes de régulation traditionnelle mis à mal par des années de conflit ne sont plus en mesure de prévenir ni de résoudre. Les autorités administratives ne sont pas en mesure de garantir l'état de droit à l'Est du Tchad.

Le 25 septembre 2007, la résolution des Nations Unies 1778 a approuvé la mise en place d'une force multidimensionnelle dans l'est du Tchad et le nord-est de la République centrafricaine (RCA). En lien avec cette résolution, l'Union Européenne a décidé en octobre 2006 de déployer une force militaire européenne, EUFOR au Tchad et en RCA. Les objectifs de cette force sont de contribuer à la résolution de la crise du Darfour, de contribuer à l'amélioration de la sécurité générale, de rendre possible l'action de la force de police des Nations Unies et la poursuite des activités des acteurs humanitaires dans de meilleures conditions de sécurité; la mise en place des conditions de retour volontaire des déplacés, en particulier dans le Dar Sila; et la mise en place de conditions permettant un programme de réhabilitation des zones d'origine des populations déplacées.

## **2.2. Situation actuelle**

Le Haut Commissariat des Nations Unies aux Réfugiés (UNHCR) faisait état au 31 mars 2007 de la présence de 225.810 réfugiés enregistrés dans les douze camps de l'Est du Tchad, en plus de quelques 11.000 réfugiés non assistés dans les zones frontalières avec le Soudan. Aucune opération de rapatriement d'envergure des réfugiés soudanais ne pourra être conduite dans un avenir proche tant qu'une solution pacifique à la crise au Darfour ne sera trouvée. Au Sud du pays, les régions du Moyen Chari et du Logone Oriental hébergent depuis 2003, 48.000 réfugiés en provenance de la République Centrafricaine, installés dans quatre camps. Il n'est pas prévu de retour de ces populations en 2008.

Selon le rapport de l'Observatoire des situations de Déplacements Internes de juillet 2007, environ 172.600 personnes ont été déplacées à l'intérieur des régions du sud-est du Tchad situées à la frontière du Darfour, dont plus de 120.000 depuis le début de l'année 2007. Elles ont été déplacées du fait à la fois du conflit armé entre le gouvernement et les groupes rebelles, des incursions des milices depuis le Soudan voisin et de la violence croissante entre les communautés. Tandis que plus de 50.000 Tchadiens ont trouvé refuge au Darfour, la majorité des déplacés internes est concentrée autour de Goz Beida, Goz Amer et Dogdoré dans le département du Dar Sila, tandis que d'autres ont recherché sécurité et assistance auprès des camps de réfugiés soudanais.

Dans les zones d'accueil des réfugiés et des déplacés, les populations résidentes commencent à souffrir des effets de la présence de ces populations au niveau de l'accès aux ressources telles l'eau, le bois de chauffe et l'accès aux terres cultivables. Il n'est pourtant pas acquis que les tensions entre populations résidentes et réfugiées soient plus vives que les tensions entre populations tchadiennes elles-mêmes, résidentes ou déplacées.

Pour prévenir la montée des tensions entre populations hôtes et réfugiées, le UNHCR a décidé d'allouer 2,5% de son budget global à des projets à impact rapide hors des camps de réfugiés. Mais la sélection, la mise en œuvre et le suivi de ces microréalisations se fait difficilement. De plus, l'absence d'agences de développement en nombre suffisant dans la zone, et le manque de capacités locales privent les organisations humanitaires d'interlocuteurs et de substituts adéquats.

### **3. IDENTIFICATION ET EVALUATION DES BESOINS HUMANITAIRES**

Depuis fin 2005, les camps de réfugiés de l'Est du Tchad sont rentrés dans une phase de soin et d'entretien. Les réfugiés soudanais demeurent complètement dépendants de l'aide internationale. Le peu d'accès à des terres cultivables rend toute activité agricole aléatoire. Seuls les camps de Djabal et Goz Amer (Sud Ouaddaï), sont entourés de terres inondables qui pourraient soutenir en théorie et pendant un certain temps, des activités agricoles. Néanmoins, il s'agit de la zone la plus affectée par la crise de protection et le phénomène des déplacements de populations.

Les perspectives d'évolution de la crise au Darfour et le risque d'un prolongement indéfini de l'insécurité dans la sous-région obligent à prendre au sérieux la question de la durabilité des projets et la recherche d'un ratio coût / efficacité optimum. Les systèmes et les mécanismes mis en place dans la phase d'urgence restent caractérisés par une grande fragilité et un coût d'entretien et de fonctionnement très élevé.

Les fortes densités de population dans les camps et les risques épidémiques contraignent les organisations humanitaires à maintenir des standards élevés d'assistance. La présence de plus de 230.000 réfugiés dans un environnement fragile a entraîné le passage d'un cycle de ponction et de régénération de l'écosystème à une phase de destruction massive. Non seulement le sur-pompage des nappes phréatiques risque d'endommager les aquifères dans les régions d'implantation des réfugiés, mais l'approvisionnement des réfugiés en eau de qualité a modifié les habitudes de consommation. En cas de sécheresse longue, d'un nouvel afflux de réfugiés ou d'un déséquilibre d'une autre nature, ces comportements des groupes vulnérables se heurteront à un environnement saturé. Pour toutes ces raisons l'UNHCR a recommandé en 2007 de baisser la norme en matière d'accès à l'eau, basée sur les indicateurs SPHERE, de 15 litres par personne par jour, à 10 litres par personne par jour et de conduire parallèlement des études sur les ressources en eau à l'Est du Tchad.

Au Sud du pays, la couverture des besoins humanitaires des 48 500 réfugiés centrafricains répartis dans quatre camps du Logone Oriental et du Moyen Chari est satisfaisante et des actions d'intégration et d'autosuffisance prennent progressivement le relais de l'assistance humanitaire.

Parce que les communautés déplacées ne peuvent rentrer en sécurité dans leurs villages d'origine, et que les mécanismes de solidarité et de survie parviennent à un stade de

résilience, elles sont placées dans une situation de dépendance croissante vis-à-vis de l'aide humanitaire. L'assistance dans les villages d'accueil au début de la crise de déplacement a fait place progressivement à la création de camps dont certains sont arrivés à saturation en 2007 sous l'effet de nouveaux déplacements. Cette charge démographique, notamment dans le Dar Sila, exerce une pression considérable à la fois sur l'environnement, les services de base et les populations locales, augmentant le risque de tensions autour des ressources disponibles. La densité de population notée autour des centres urbains augmente également le risque sanitaire – épidémique en particulier –, alimentaire et nutritionnel. En effet, les déplacés ont peu ou n'ont pas accès aux terres cultivables, et les réserves qu'ils avaient apportées avec eux se sont épuisées progressivement.

Le déploiement de la force européenne devrait permettre de favoriser la sécurisation des zones d'origine des populations déplacées et de créer un climat favorable pour les premiers retours volontaires. Toutefois, un retour général de ces populations ne peut être envisagé dans la durée que s'il est accompagné d'une sécurisation durable et d'un processus de réconciliation et de retour à l'état de droit, incluant les réfugiés tchadiens installés au Darfour.

#### Protection:

Le premier besoin exprimé par les populations bénéficiaires concerne la sécurité et la protection.

Tout comme en 2006, l'année 2007 a été marquée par la multiplication des violations de l'espace humanitaire et en particulier du caractère civil des camps. La problématique des campagnes de recrutement dites "forcées" dans les camps est à replacer dans un contexte de forte mobilisation des populations de l'Est du Tchad, qu'elles soient résidentes, déplacées ou réfugiées. Le risque d'une attaque des camps s'est accru car les opérations de recrutement s'y poursuivent et les mouvements rebelles soudanais sont installés dans ou à proximité immédiate de certains d'entre eux, ce qui en fait des cibles militaires potentielles.

Les acteurs humanitaires sont réservés sur l'impact réel des campagnes de sensibilisation pour essayer d'enrayer le phénomène. Les campagnes de recrutement ont mis en évidence la vulnérabilité des jeunes adultes dans les camps. Les programmes de relance économique via des activités génératrices de revenus ont eu des résultats très mitigés et ne semblent pas encore apporter les résultats escomptés en matière d'intégration.

La multiplication des actes de banditisme a conduit l'UNHCR à poursuivre son appui aux services civil et militaire de la Commission Nationale d'Accueil et de Réinsertion des Réfugiés (CNAR), qui est en charge de la protection physique des réfugiés et des travailleurs humanitaires mais également de la sécurisation des axes d'accès aux bénéficiaires<sup>9</sup>. Les résultats insatisfaisants de ce dispositif ont conduit les Nations Unies à demander la présence de policiers internationaux dans le cadre de la résolution 1778.

#### Santé:

Le Tchad est un territoire exposé aux épidémies et régulièrement affecté par des flambées cholériques, des épidémies de méningite, de rougeole et d'hépatite E. Les vecteurs de propagation des épidémies sont nombreux dans les camps de réfugiés et de déplacés,

---

<sup>9</sup> La DG ECHO ne finance pas ce volet d'activité.

compte tenu de la promiscuité et du manque d'hygiène. Le taux de mortalité globale reste dans les normes dans tous les camps ( $< 1/\text{jour}/10.000$  personnes). Il en va de même pour les moins de 5 ans ( $< 2/\text{jour}/10.000$ ). Cet équilibre reste néanmoins précaire et le maintien des indicateurs de santé en deçà des seuils d'urgence est lié à l'entretien d'un dispositif humanitaire performant.

Les services de soins destinés aux réfugiés et déplacés sont au total plus performants que les structures locales, peu ou mal équipées, dotées d'un personnel peu qualifié et en nombre insuffisant. La collecte des données médicales, à la fois épidémiologiques et nutritionnelles, a été améliorée depuis 2005 grâce au bureau de *Health Action in Crises* (HAC) de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) à Abéché.

#### Nutrition :

Les causes de la malnutrition sont multiples, mais généralement liées à de mauvaises pratiques alimentaires, au manque d'hygiène, et pour les enfants en bas âge au sevrage précoce. La situation nutritionnelle des réfugiés soudanais est stabilisée depuis août 2004. Le dispositif de surveillance doit être maintenu en 2008 afin de signaler une possible détérioration du statut nutritionnel des réfugiés et déplacés.

Des poches de malnutrition persistent au sein des populations résidentes. Elles ont un caractère de chronicité dont les causes sont structurelles et liées au niveau de pauvreté. Le risque d'une crise nutritionnelle majeure est limité dans l'immédiat, compte tenu des bonnes récoltes attendues en 2007. Néanmoins, le Programme Alimentaire Mondial (PAM) effectue des distributions gratuites de céréales dans les zones les plus vulnérables, couplées à des ventes subventionnées et à des distributions de semences pendant la période de soudure.

#### Eau et assainissement :

Les besoins en eau et assainissement sont un des domaines les plus sensibles à l'Est du Tchad.

En ce qui concerne l'accès à l'eau, les populations doivent faire face à deux types de contraintes majeures. D'une part, de nombreuses interrogations subsistent quant à la disponibilité et à la reconstitution des ressources aquifères dans les zones de forte concentration de populations. Des études en cours devraient permettre une meilleure connaissance des ressources disponibles. D'autre part, les systèmes d'adduction en eau potable installés dans la période d'urgence reposent sur des solutions techniques complexes et une réflexion doit être rapidement menée sur des alternatives durables et moins onéreuses là où cela est possible.

Les latrines construites lors de l'ouverture des camps doivent être renouvelées régulièrement et dans certains camps les possibilités d'installation de nouvelles latrines sont extrêmement limitées. Comme pour l'eau, il s'agit donc désormais de trouver des solutions techniques plus durables. La promotion de bonnes pratiques d'hygiène corporelles et domestiques doit être poursuivie pour limiter la prolifération des maladies dont le mode de transmission est féco-oral.

#### Abris et biens non alimentaires :

Dans les camps de réfugiés, la volonté des acteurs humanitaires de remplacer progressivement les structures d'urgence par des abris en semi-dur plus satisfaisants au

regard du ratio coût/efficacité sur le moyen et le long terme, doit être poursuivie en 2008.

En ce qui concerne les populations déplacées internes, il convient de maintenir des distributions d'abris temporaires et d'éviter des stratégies qui pourraient contribuer à une fixation durable des populations et contrarier d'éventuels mouvements de retours volontaires.

Les distributions de produits de première nécessité, particulièrement le savon et les récipients pour le stockage de l'eau devront être poursuivies. A l'approche de la saison froide, entre novembre et février, des couvertures devront être distribuées pour faire face aux basses températures, en particulier dans l'Ennedi. Pour limiter l'impact environnemental, les acteurs humanitaires devront continuer à procéder à des distributions de réchauds et à sensibiliser les bénéficiaires aux impératifs de bonne gestion du combustible.

#### Coordination et logistique humanitaires:

De fortes contraintes climatiques et logistiques, auxquelles s'ajoutent des considérations de sécurité requièrent le maintien d'un dispositif aérien humanitaire fiable, économique et de qualité, ouvert sans discrimination au personnel des agences des Nations Unies, des organisations non gouvernementales, des bailleurs de fonds ainsi que des autorités nationales.

La multiplication des acteurs humanitaires à l'Est du Tchad et les déploiements de l'EUFOR et de la MINURCAT<sup>10</sup> vont nécessiter un renforcement de la coordination humanitaire afin de favoriser une réponse efficace aux besoins humanitaires et de préserver la spécificité du mandat humanitaire.

## **4. PROPOSITION DE STRATEGIE DE LA DG ECHO**

### **4.1. Cohérence par rapport à l'ensemble des priorités stratégiques de la DG ECHO**

Prenant en considération les besoins propres à cette phase de soin et d'entretien mais également les besoins inédits liés à l'évolution de la situation humanitaire en 2007, la DG ECHO placera les populations vulnérables réfugiées, déplacées et résidentes au cœur de son action en 2008.

Le Plan Global couvre ainsi tous les secteurs conventionnels de l'assistance humanitaire – nutrition et santé, eau et assainissement, abris et biens non alimentaires, protection des populations, services communs, en particulier coordination et transport aérien humanitaire – à l'exception de l'aide et de la sécurité alimentaire, qui font l'objet de décisions financières prises sur la ligne budgétaire appropriée. Ces enveloppes supplémentaires d'un montant total de 13.000.000 EUR soutiendront ainsi des opérations d'aide alimentaire au Tchad en 2008.

---

<sup>10</sup> Mission des Nations Unies en République Centre-Africaine et au Tchad

## 4.2. Impact des actions humanitaire précédentes

La Commission européenne, à travers la DG ECHO, a maintenu en 2007 sa capacité d'assistance multisectorielle à la crise humanitaire à l'est du Tchad. Un Plan Global<sup>11</sup> à hauteur de 15.000.000 EUR couvre tous les secteurs conventionnels de l'assistance humanitaire – nutrition et santé, eau et assainissement, abris et biens non alimentaires, protection des populations, services communs, en particulier coordination et transport aérien humanitaire – à l'exception de l'aide et de la sécurité alimentaire, qui ont fait l'objet en 2007 d'une enveloppe distincte de 10.000.000 EUR sous la décision de financement relevant la ligne budgétaire appropriée.

Une nouvelle décision de 5.500.000 EUR au titre de la réserve intra-ACP<sup>12</sup> du 9ème FED<sup>13</sup> a été adoptée en septembre 2007 portant à 30.500.000 EUR le montant global des fonds alloués par la DG ECHO au Tchad en 2007.

Les décisions financières mises en œuvre depuis 2003 par la DG ECHO s'articulent sur le critère de vulnérabilité et non sur un critère d'identification lié au statut des bénéficiaires potentiels de l'aide – réfugiés, déplacés ou résidents. En fonction de la nature des programmes d'assistance, des critères de vulnérabilité spécifiques sont adoptés avec les partenaires. Pour cette raison, la DG ECHO a pu étendre son soutien à des opérations d'aide aux personnes déplacées à mesure que la crise de protection s'amplifiait. Dans le même temps, elle a maintenu son appui aux programmes d'aide humanitaire dans les camps de réfugiés à l'Est et au Sud du Tchad.

Le bilan des opérations conduites en 2007 ne pourra être dressé que lorsque les partenaires de la DG ECHO auront tous remis leurs rapports d'opérations. Cependant, l'analyse préliminaire des opérations financées en 2007 fournit les indications suivantes.

Globalement, la prise en charge humanitaire des populations vulnérables ciblées par les décisions de financement de la DG ECHO est satisfaisante. Aucune crise majeure n'a été notée et le dispositif de surveillance sanitaire en place a permis de donner l'alerte en temps voulu lors de la détérioration des principaux indicateurs de suivi.

Le programme de soins et d'entretien des réfugiés soudanais et centrafricains est en place depuis plusieurs années et s'apparente à un programme de maintenance classique des camps de réfugiés. Les opérations ciblant les réfugiés soudanais sont très coûteuses et certaines d'entre elles ont pris du retard en raison des conditions de sécurité qui ont fortement perturbées les activités au premier semestre 2007.

La prise en charge des besoins des 172.000 déplacés tchadiens est correcte. Certains gaps subsistent dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement et des améliorations sont en cours. Dès la fin 2005, puis dans le premier trimestre 2007 la réactivité des acteurs humanitaires a été bonne en réponse à des pics de crise et à de nouveaux déplacements de population.

Dans les régions Sud du pays qui accueillent les réfugiés centrafricains, la stratégie de la DG ECHO est passée d'une phase d'urgence en 2005 - 2006, avec l'arrivée d'environ

---

<sup>11</sup> ECHO/TCD/BUD/2007/01000, *Aide humanitaire aux populations vulnérables en République du Tchad*, Plan Global 2007.

<sup>12</sup> Afrique Caraïbes Pacifique

<sup>13</sup> Fonds Européen de Développement

20.000 nouveaux réfugiés, à une phase de transition en 2007 qui privilégie la mise en place de mécanismes d'auto suffisance par le soutien à des activités de relance agricole et de projets générateurs de revenus. Cette approche a été développée avec la Délégation de la Commission Européenne au Tchad qui pourra être amenée à étendre son programme LRRD à cette région à partir de 2008, préparant ainsi le retrait de la DG ECHO.

#### **4.3. Coordination avec les activités d'autres donateurs et institutions**

Dans le contexte du déploiement de la force européenne, la Commission européenne, par l'intermédiaire de la Délégation de la Commission européenne, envisage la mise en place d'un Programme d'Accompagnement à la Stabilisation de l'Est du Tchad et du Nord-est de la République Centrafricaine (PAS) pour un montant total de 13.140.000 EUR, dont 10.140.000 EUR pour le Tchad, au titre des enveloppes B régionalisées du 9<sup>ème</sup> FED de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Est. Le PAS, qui est en cours d'approbation, a pour objectif de contribuer à assurer, dans un esprit de réconciliation, les conditions du retour volontaire des populations tchadiennes déplacées ou réfugiés au Darfour. Il couvrira des projets ciblés de réinstallation et d'appui à la sécurité alimentaire des populations réfugiées ou déplacées, de réhabilitation des infrastructures sanitaires et hydrauliques dans les zones de retour, d'appui à la restauration de l'Etat de Droit, en particulier en matière de sécurité et de justice. Le PAS a pour vocation de poursuivre les actions mises en œuvre au travers de la DG ECHO tout en les orientant dans le cadre d'une stratégie de réhabilitation et de transition vers le développement.

Une coordination accrue entre services de la Commission européenne, visant à faciliter le lien entre urgence, pré-réhabilitation et développement est à l'œuvre en ce qui concerne le camp de réfugié de Yaroungou et son voisinage immédiat. Un montant de 4.000.000 EUR a été mobilisé sur l'enveloppe B du 9<sup>ème</sup> FED afin de soutenir ce projet de relance agricole.

Dans le cadre de la programmation du Plan global 2008, la DG ECHO a mis en pratique une méthode participative et consulté de nombreux acteurs de l'aide d'urgence et de la coopération, qu'il s'agisse de la communauté internationale et des bailleurs de fonds ou de ses partenaires opérationnels actuels et potentiels. Un atelier d'information et de programmation s'est tenu au siège de la DG ECHO le 9 octobre 2007. Celui-ci a fait suite à un atelier conduit au Tchad à Abéché le 12 septembre 2007.

#### **4.4 Evaluation des risques et hypothèses**

Le dispositif humanitaire n'a jamais été ciblé en tant que tel par les parties au conflit à l'est du Tchad – Armée nationale tchadienne (ANT) et mouvements rebelles tchadiens. Les voies d'approvisionnement humanitaire sont ouvertes mais elles restent menacées ponctuellement par l'activité des « coupeurs de route » et les dommages collatéraux des combats entre ANT et mouvements rebelles. Dans un contexte où l'impunité et la délinquance sont généralisées, les travailleurs humanitaires qui disposent d'un capital convoité en terme de véhicules et de matériel de communication en particulier, sont trop souvent les victimes d'incidents de sécurité, de vols à main armées, d'intimidations voire d'agressions physiques.

Pour toutes ces raisons, l'espace de mise en œuvre de l'action humanitaire s'est souvent réduit aux camps de réfugiés et aux sites de déplacés situés à proximité des zones urbaines.

En 2006 et 2007, un certain nombre d'opérations financées par la DG ECHO à l'est du Tchad ont été suspendues momentanément. Ces interruptions, liées à la détérioration des conditions de sécurité, n'ont pas porté de préjudice durable à la mise en œuvre des opérations, et n'ont pas eu de conséquences particulières sur leurs résultats.

Cette situation a néanmoins mis en évidence la nécessité de consolider les plans de contingence et de sécurité.

Les relations entre les autorités déconcentrées de l'Etat tchadien, Gouvernorats et Préfectures, et les acteurs humanitaires se sont dégradées depuis 2006. Des témoignages de partenaires de la DG ECHO font état d'entraves administratives, de tentatives d'intimidation à l'encontre du personnel humanitaire lors des passations de marché, pour le recrutement du personnel national,...

A ces considérations de sécurité s'ajoutent de fortes contraintes climatiques et logistiques qui requièrent le maintien d'un dispositif aérien humanitaire fiable, économique et de qualité, ouvert sans discrimination au personnel des agences des Nations Unies, des organisations non gouvernementales, des bailleurs de fonds ainsi que des autorités nationales.

Les zones d'implantation de l'EUFOR à l'Est du Tchad détermineront pour partie les possibilités de retour des personnes déplacées. Si les forces se déploient majoritairement dans les zones où sont installés les sites et les camps de déplacés elles risquent de créer un double effet, fixateur et d'appel, contribuant à l'augmentation du nombre de déplacés.

De plus, l'assistance aux déplacés présente des risques et des enjeux bien différents de l'assistance classique dans les camps de réfugiés. A l'est du Tchad, la situation humanitaire demeure variée selon les sites de déplacés mais elle se situe globalement en deçà de la situation humanitaire des camps réfugiés. Une assistance massive aux personnes déplacées risque de renforcer le phénomène d'attraction des déplacés par des distributions massives, de pérenniser les sites de déplacés et de compromettre sur le moyen terme le retour de ces derniers dans leurs lieux d'origine.

#### **4.5 Stratégie de la DG ECHO**

L'objectif principal du Plan global Tchad 2008 est d'apporter assistance aux populations vulnérables, qu'elles soient réfugiées, déplacées ou résidentes.

Les objectifs spécifiques du Plan global découlent de cette approche:

*Objectif spécifique 1:* Apporter de l'aide aux populations vulnérables réfugiées, déplacées et résidentes dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'eau et de l'assainissement, des abris et de la fourniture de produits de première nécessité et de la protection.

*Objectif spécifique 2:* Soutenir les systèmes logistiques humanitaires communs, en particulier le transport aérien et la coordination humanitaire.

Objectif spécifique3: Maintenir une assistance technique sur le terrain pour évaluer les besoins et les propositions de projet, coordonner ainsi que suivre la mise en œuvre des opérations.

La DG ECHO poursuivra son appui aux opérations d'assistance multisectorielle aux réfugiés dans les camps de l'Est du Tchad; elle développera les opérations de sécurité alimentaire, de santé et de nutrition auprès des populations résidentes et déplacées de l'Est du Tchad; elle soutiendra la promotion de la sécurité alimentaire au Sud du Tchad; elle maintiendra enfin son appui aux services communs, à la coordination et au transport aérien humanitaire.

La DG ECHO maintiendra d'autre part une assistance technique au Tchad, afin de mesurer l'évolution des besoins et de la situation humanitaire, de coordonner ses réponses et d'évaluer adéquatement les opérations financées par la Commission européenne.

#### **4.6 Durée de la décision**

La durée de mise en œuvre de la présente décision sera de 15 mois à compter du 1er Janvier 2008. Les opérations humanitaires financées dans le cadre de la présente décision doivent être mises en œuvre endéans ladite période.

Si la mise en œuvre des actions envisagées dans la présente décision est suspendue pour cause de *force majeure* ou en raison de circonstances comparables, la période de suspension ne sera pas prise en considération dans le calcul de la durée de la décision.

En fonction de l'évolution de la situation sur le terrain, la Commission se réserve le droit de résilier les conventions signées avec les organisations humanitaires en charge de la mise en œuvre lorsque la suspension des activités s'étend sur une période de plus d'un tiers du total de la durée prévue de l'action. La procédure prévue à cet égard dans les conditions générales de la convention spécifique sera appliquée.

#### **4.7 Montant de la décision et matrice de programmation stratégique**

4.7.1 Montant total de la décision : 17.000.000 EUR

#### 4.7.2. Matrice de programmation stratégique

<b>Objectif principal</b>	<i>Apporter assistance aux populations vulnérables, qu'elles soient réfugiées, déplacées ou résidentes</i>				
<b>Objectifs spécifiques</b>	<b>Montants alloués (EUR)</b>	<b>Zone géographique d'opération</b>	<b>Activités proposées</b>	<b>Résultats escomptés / indicateurs</b>	<b>Partenaires potentiels</b>
<b>Objectif spécifique 1:</b> Apporter de l'aide aux populations vulnérables réfugiées, déplacées et résidentes dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'eau et de l'assainissement, des abris et de la fourniture de produits de première nécessité et de la protection	<b>14.700.000</b>	<b>Tchad</b>	<p><b><u>Eau/ assainissement</u></b></p> <p>1/ Maintenance et construction de système d'approvisionnement en eau potable via la réalisation de forages, le creusement et/ou la réhabilitation de puits ; adduction et traitement de l'eau ainsi que sensibilisation à l'usage de l'eau et des installations en eau.</p> <p>2/Construction/réhabilitation d'installations sanitaires : latrines, aires de lavage, douches et systèmes d'enlèvement des ordures. Sensibilisation à l'hygiène.</p> <p>3/ Achat, transport et distribution de produits d'hygiène (savon).</p> <p>4/ Apport d'eau pour le bétail.</p> <p><b><u>Abris/ Biens non alimentaires</u></b></p> <p>1/ Achat, transport et distribution d'abris et de matériaux de construction nécessaires pour réduire la vulnérabilité des réfugiés et des déplacés et améliorer leur sécurité et leur protection.</p> <p>2/ Achat, transport et distribution d'articles de première nécessité (couvertures, kits cuisine, bidons, couvertures...) et de combustibles ou/et de moyens techniques et matériel permettant de réduire la consommation de combustibles.</p> <p><b><u>Nutrition</u></b></p> <p>1/ Centres nutritionnels</p>	<p><b><u>Eau et assainissement</u></b></p> <p>Réduction des maladies liées à l'eau et à l'hygiène.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La disponibilité en eau potable se rapproche du standard de 15L/Jr/Personne et d'1 robinet pour 120 personnes tout en prenant en compte les tensions sur les ressources disponibles</li> <li>• Les latrines collectives sont remplacées par des latrines familiales (1/20 personnes)</li> <li>• Le nombre de dépôts d'ordures ménagères se rapproche du standard 1/500 personne</li> <li>• Le nombre d'agents des services communautaires se rapproche du standard 1/1.500 personnes</li> <li>• Taux de participation des réfugiés aux activités de voirie et d'entretien des latrines</li> <li>• Les bonnes pratiques d'hygiène sont comprises et appliquées par les populations ciblées</li> <li>• Le renouvellement des produits d'hygiène de base est régulièrement fait</li> </ul> <p><b><u>Abris/ Biens non alimentaires</u></b></p> <p>Des abris adéquats permettent de vivre en sécurité et dans l'intimité.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 100% des familles réfugiées et déplacées installés dans les camps ont un abri</li> <li>• 100% des femmes seules ont un abri qui leur permette de vivre en toute indépendance</li> <li>• Aucun cas de SGVB lié aux conditions d'hébergement n'est signalé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ACF</li> <li>- ACH</li> <li>- ACTED</li> <li>- ARCHITECTES DE L'URGENCE</li> <li>- CARE – FR</li> <li>- COOPI</li> <li>- CORD</li> <li>- CROIX-ROUGE - CICR- ICRC - CH</li> <li>- CR-E</li> <li>- CROIX-ROUGE - FICR-IFCR- CH</li> <li>- CRF</li> <li>- DCA</li> <li>- GTZ</li> <li>- HELP</li> <li>- INTERMON</li> <li>- IMC</li> <li>- IRC-UK</li> <li>- ISLAMIC RELIEF WORLDWIDE</li> <li>- MDM E</li> <li>- MSF</li> <li>- MSF-LUX</li> <li>- MSF-H</li> <li>- OXFAM GB</li> <li>- PSF</li> <li>- P U</li> <li>- SAVE THE CHILDREN GB</li> <li>- UN - FAO-I</li> <li>- UN - UNHCR - BEL</li> <li>- UN - UNICEF - BEL</li> <li>- UN - UNOCHA</li> <li>- UN - WFP-B</li> <li>- UNFPA</li> <li>- WHO - OMS</li> </ul>

			<p>thérapeutiques et supplémentaires accessibles aux enfants de moins de 5 ans, aux femmes enceintes et allaitantes mis en place dans les zones où des taux de malnutrition modérée et/ou grave sont identifiés.</p> <p><b><u>Santé</u></b></p> <p>1/ Soins de santé primaires curatifs et préventifs y compris équipes médicales mobiles si nécessaire.</p> <p>2/ Renforcement des soins de santé secondaires notamment pour les victimes de violences, les blessés de guerre, l'obstétrique.</p> <p>3/ Renforcement ponctuel des infrastructures de santé locales des zones d'accueil par la fourniture de médicaments et de matériel médical.</p> <p>4/ Campagnes de vaccination dans et aux abords des camps et sites de réfugiés en cas d'épidémies et/ou de risques d'épidémies.</p> <p><b><u>Protection</u></b></p> <p>1/ Mainstreaming de la protection des réfugiés et des déplacés via la présence et le monitoring par les organisations humanitaires.</p> <p>2/ Services d'éducation primaire d'urgence auprès des enfants réfugiés</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les réfugiés et déplacés reçoivent 250 gr de savon par mois</li> <li>• Les articles de première nécessité sont régulièrement remplacés</li> <li>• Des foyers améliorés sont distribués et les bénéficiaires formés à leur utilisation</li> </ul> <p><b><u>Nutrition</u></b></p> <p>Dans les programmes de nutrition thérapeutique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le taux de guérison est &gt; 75%</li> <li>• Taux de décès &lt; 5%</li> <li>• Taux d'abandon &lt; 15%</li> </ul> <p>Dans les programmes de nutrition supplémentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le taux de guérison est &gt; 70%</li> <li>• Taux de décès &lt; 3%</li> </ul> <p>Taux d'abandon &lt; 15%</p> <p><b><u>Santé</u></b></p> <p>Les taux de mortalité et de morbidité sont réduits</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le taux brut de mortalité est &lt;1,5 décès/1000/mois</li> <li>• Le taux de mortalité des moins de 5 ans est &lt; 3 décès/1000/mois</li> <li>• Un centre de santé pour 10.000 personnes</li> <li>• Le nombre de consultation /jour/clinicien est ≤ 50</li> <li>• 50% des naissances sont assistées par du personnel qualifié</li> <li>• 95% des enfants de 6 mois à 15 ans sont vaccinés contre la rougeole</li> <li>• Pas de rupture de stock de médicaments dans les centres de santé</li> </ul> <p>Le système de collecte des données médicales est fonctionnel</p> <p><b><u>Protection</u></b></p>	
--	--	--	---	--	--

				<ul style="list-style-type: none"> <li>• 100% des réfugiés sont enregistrés et disposent de document d'identification</li> <li>• Aucun cas de refoulement n'est constaté</li> <li>• 100% des réfugiés et déplacés recensés victimes de SGVB reçoivent une assistance appropriée</li> <li>• 100% des réfugiés nouveaux nés reçoivent un extrait d'acte de naissance</li> <li>• 100% des enfants de 6 à 14 ans sont scolarisés en primaire Le nombre d'élèves par classe ne dépasse pas 50</li> </ul>	
<b>Objectif spécifique 2:</b> Soutenir les systèmes logistiques humanitaires communs, en particulier le transport aérien et la coordination humanitaire	<b>1.500.000</b>	<b>Tchad</b>	Soutien aux transports aériens humanitaires  Appui aux dispositifs de coordination humanitaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le service aérien humanitaire est en capacité d'absorber les besoins des organisations humanitaires</li> <li>• les plannings de vols sont respectés, La sécurité des passagers est assurée</li> <li>• La coordination humanitaire se réunit régulièrement et permet l'amélioration de la réponse humanitaire</li> </ul>	- UN - UNHCR - BEL - UN - WFP-B - UN - UNOCHA
<b>Objectif spécifique 3:</b> Maintenir une assistance technique sur le terrain pour évaluer les besoins et les propositions de projet, coordonner ainsi que suivre la mise en œuvre des opérations	<b>300.000</b>	<b>Tchad</b>	Maintenir une capacité adaptée sur le terrain	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesurer l'évolution des besoins et de la situation humanitaire</li> <li>• Coordonner les réponses des partenaires de la DG Aide Humanitaire</li> <li>• Evaluer adéquatement les opérations financées par la Commission européenne.</li> </ul>	
<b>Evaluation des risques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <i>La situation sécuritaire provoque de nouveaux déplacements à l'Est du Tchad malgré le déploiement de l'EUFOR</i></li> <li>✓ <i>les forces se déploient majoritairement dans les zones où sont installés les sites et les camps de déplacés et risquent de créer un double effet, fixateur et d'appel, contribuant à l'augmentation du nombre de déplacés</i></li> <li>✓ <i>Une assistance massive aux personnes déplacées risque de renforcer le phénomène d'attraction des déplacés par des distributions massives, de pérenniser les sites de déplacés et de compromettre sur le moyen terme le retour de ces derniers dans leurs lieux d'origine.</i></li> </ul>				
<b>Suppositions</b>	Le contexte général en matière de politique et de sécurité s'améliore avec le déploiement de l'EUFOR sans provoquer pour autant de phénomène de retours massifs de la part des déplacés Les besoins humanitaires restent sensiblement au même niveau. L'aide humanitaire est rationalisée en sorte que les projets en direction des réfugiés gagnent en durabilité et optimisent le ratio coût/efficacité.				
<b>Provision pour risque</b>	<b>500.000</b>				
<b>Coût total</b>	<b>17.000.000</b>				

## 5. EVALUATION

En application de l'article 18 du Règlement (CE) No.1257/96 du Conseil du 20 Juin 1996 concernant l'aide humanitaire, la Commission est appelée à "procéder régulièrement à des évaluations d'actions d'aide humanitaire financées par la Commission en vue d'établir si les objectifs visés par ces actions ont été atteints et en vue de fournir des lignes directrices pour améliorer l'efficacité des actions futures". Ces évaluations sont structurées et organisées à partir de thèmes globaux et horizontaux faisant partie de la stratégie annuelle de la DG ECHO tels que les questions relatives aux enfants, la sécurité des travailleurs humanitaires, le respect des droits de l'homme, les questions de genre. Chaque année, un Programme d'Evaluation indicatif est établi après un processus de consultation. Ce programme est flexible et peut être adapté pour y inclure des évaluations non prévues dans le programme initial, en réponse à des événements particuliers ou à des circonstances changeantes. De plus amples informations peuvent être obtenues sur :

[http://ec.europa.eu/echo/evaluation/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/echo/evaluation/index_fr.htm)

## 6. IMPACT BUDGETAIRE ARTICLE 23 02 01

-	CE (en EUR)
Crédits d'engagements initiaux disponibles pour 2008	499.095.000 EUR
Budgets supplémentaires	-
Transferts	-
<b>Total crédits disponibles</b>	<b>499.095.000 EUR</b>
Total exécuté à la date du ...	-
Reste disponible	-
<b>Montant total de la décision</b>	<b>17.000.000</b>

## 7. QUESTIONS DE GESTION

Les opérations d'aide humanitaire financées par la Commission sont mises en œuvre par des ONG, des agences spécialisées des Etats-membres et par les organisations de la Croix Rouge sur base d'un Contrat Cadre de Partenariat (CCP) et par les agences des Nations Unies sur base de l'Accord Cadre CE/NU (FAFA) conformément à l'article 163 des modalités d'exécution du Règlement financier. Ces Accords cadres définissent les critères établis pour l'attribution des contrats et des subventions en accord avec l'article 90 des modalités d'exécution et sont disponibles à l'adresse suivante :

[http://ec.europa.eu/echo/partners/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/echo/partners/index_fr.htm)

Des subventions individuelles sont attribuées sur base des critères énumérés sous l'article 7.2 du Règlement concernant l'aide humanitaire, tels que la capacité financière et technique, la disponibilité et l'expérience et les résultats des interventions déjà entreprises dans le passé.

## **8. ANNEXES**

Annexe 1: Carte, Emplacement des camps de réfugiés à l'Est du Tchad

Annexe 2: Carte, Emplacement des sites de déplacés à l'Est du Tchad

Annexe 3: Détail de l'allocation du Plan Global Tchad 2008 par objectifs spécifiques

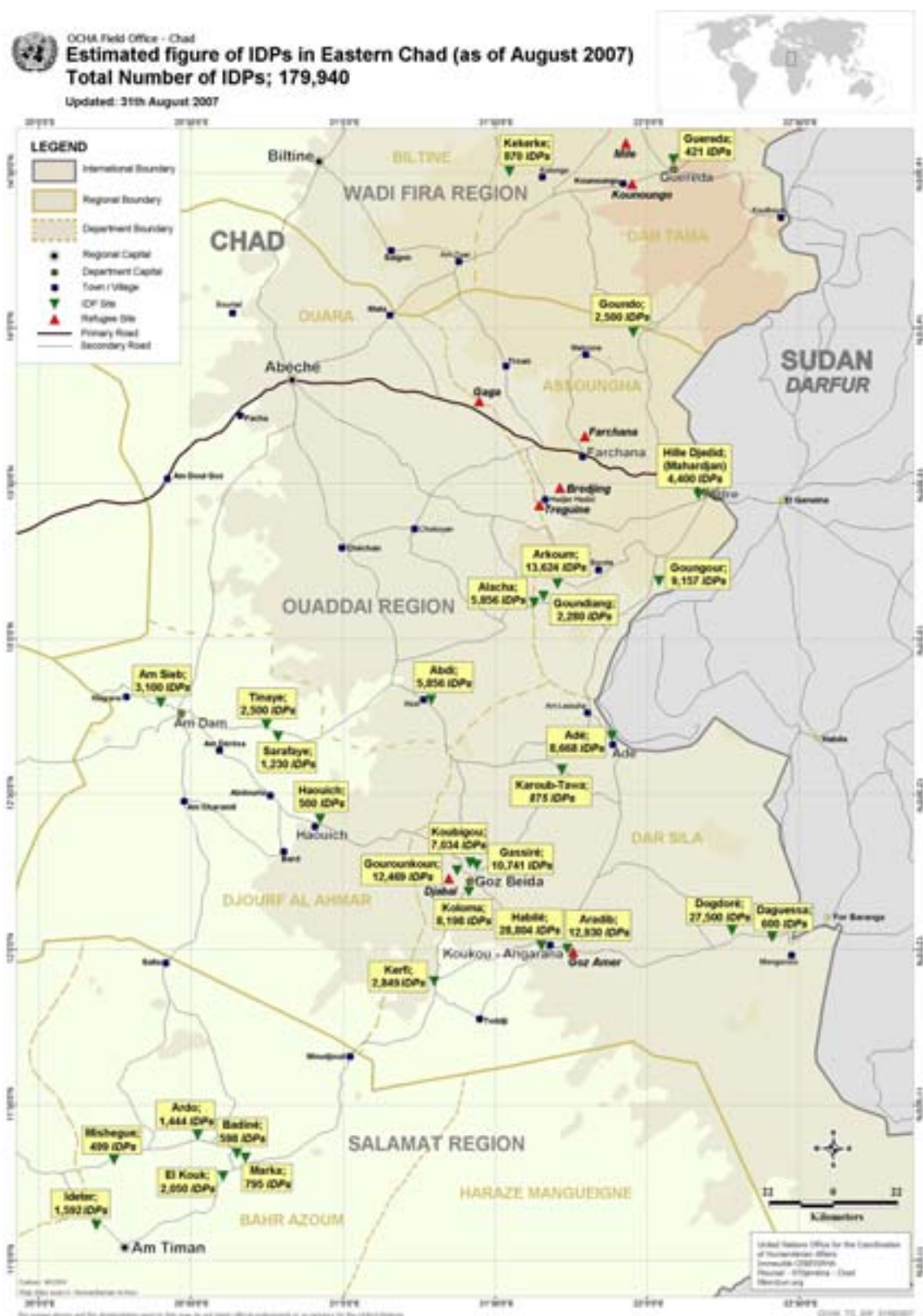
Annexe 4: Liste des décisions précédentes de la DG ECHO afférant en propre au Tchad

Annexe 5: Assistance des autres donateurs

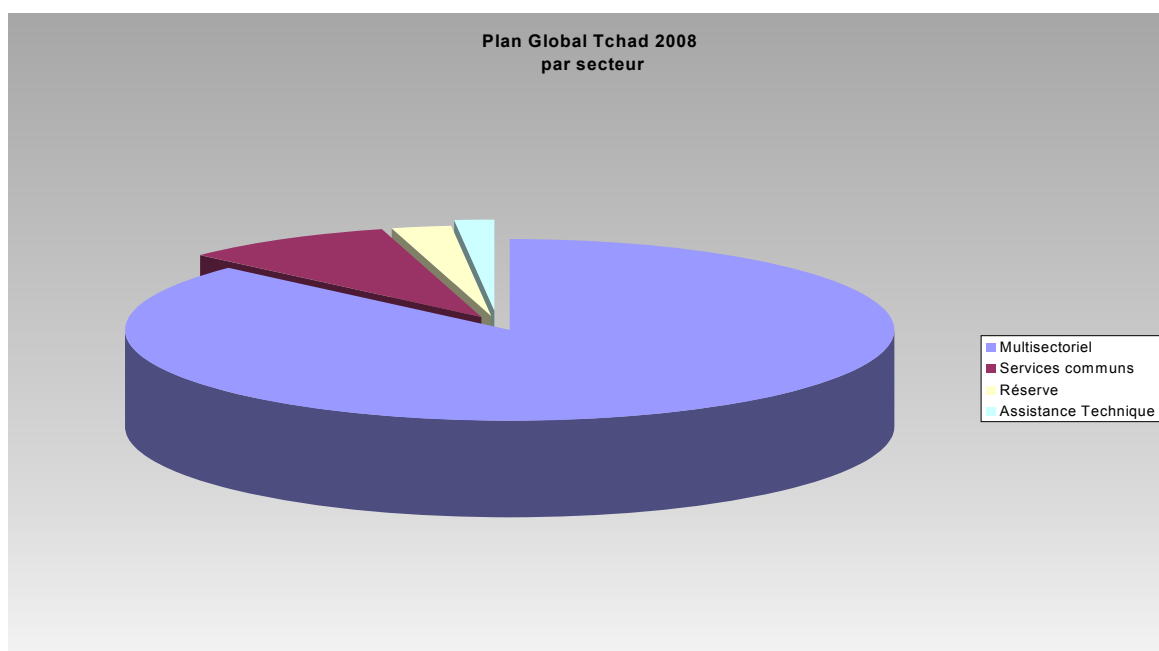
Annexe 6: Liste des abréviations



## Annexe 2 : Carte et emplacement des sites de déplacés à l'Est du Tchad



### Annexe 3: Détail de l'allocation du Plan Global Tchad 2008 par objectifs spécifiques



### Annexe 4: Liste des décisions précédentes de la DG ECHO

Liste des operations precedentes de la DG ECHO en TCHAD				
Numero de decision	Type de decision	2005 EUR	2006 EUR	2007 EUR
ECHO/TCD/BUD/2005/01000	Non Emergency	12,000,000		
ECHO/TCD/BUD/2005/02000	Non Emergency	2,000,000		
ECHO/TCD/BUD/2006/01000	Global Plan		13,500,000	
ECHO/TCD/EDF/2006/02000	Non Emergency		1,000,000	
ECHO/SDN/2006/03000	Non emergency		1,000,000	
ECHO/TCD/BUD/2007/01000	Global Plan			15,000,000
ECHO/FA/BUD/2007/01000	Food aid			10,000,000
ECHO/TCD/EDF/2007/01000	Non Emergency			5,500,000
<b>Sous-total</b>		<b>14,000,000</b>	<b>15,500,000</b>	<b>30,500,000</b>
<b>Total</b>		<b>60,000,000</b>		

Date : 05/11/2007  
Source : HOPE

## Annexe 5 : Aperçu des contributions des donateurs

Donateurs en Tchad les 12 derniers mois					
1. Etats Membres UE (*)		2. Commission Europeenne		3. Autres	
	EUR		EUR		EUR
Allemagne	6,928,396	DG ECHO	30,500,000		
Autriche		Autres services			
Belgique					
Bulgarie					
Chypre					
Danemark					
Espagne	1,000,000				
Estonie					
Finlande	3,400,000				
France	3,170,611				
Grece	100,000				
Hongrie					
Irlande	2,400,000				
Italie	1,282,515				
Lettonie					
Lituanie					
Luxembourg	440,000				
Malte					
Pays-bas	5,000,220				
Pologne					
Portugal					
Republique tcheque					
Roumanie					
Royaume uni	8,088,176				
Slovaquie					
Slovenie					
Suede	2,837,152				
Sous-total	34,647,070	Sous-total	30,500,000	Sous-total	0
		Total	65,147,070		

Date : 05 Novembre 2007

(\*) Source : DG ECHO 14 Points reports. <https://webgate.ec.europa.eu/hac>

Cellules vides : pas d'informations ou aucune contribution.

Pour mémoire: La stratégie de coopération de la commission européenne dans le cadre du 9ème FED au Tchad était axée sur un programme pluriannuel d'un montant de 273.000.000 EUR couvrant la période de 2000-2007.

## Annexe 6: Liste des acronymes et abréviations

ACF	Action Contre la Faim
ACH	Accion contra el Hambre
ACTED	Agence d'Aide à la Coopération Technique et au Développement
AMIS	Mission de l'Union Africaine au Darfour
ANR	Armée Nationale de Résistance
BET	Région Borkou-Ennedi-Tibesti
C.S.	Centre de Santé
CAP	Procédure d'Appel Consolidé – <i>Consolidated Appeal Process</i>
CAR	République Centre Africaine
CFA	Communauté financière d'Afrique
CICR	Comité International de la Croix Rouge
CNAR	Commission Nationale d'Accueil et de Réinsertion des Réfugiés
CNS	Centre de Nutrition Supplémentaire
CNT	Centre Nutritionnel Thérapeutique
COOPI	Coopération International - ONGI
CORD	Christian Outreach Relief and Development
CRE	Croix Rouge Espagnole
CRF	Croix-Rouge Française
CRT	Croix Rouge Tchadienne
DCA	Danish Church Aid
EMOP	Opérations d'urgence - Emergency Opérations
FAO	Fond des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FNUAP	Fond des Nations Unies pour les Activités en matière de Population
FUCD	<i>Front uni pour le changement démocratique</i>
GBV	Violences liées au genre
GTZ	Coopération Technique Allemande
HAC	<i>Health Action in Crises (OMS)</i>
HAS	Service Aérien Humanitaire
HCDH	Haut Commissaire pour les Droits de l'Homme
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
HIV/AIDS	Syndrome Immuno déficient acquis
HQ	Head quarter – Siège
IDH	Indice de Développement Humain
IFRC	Fédération International de la Croix Rouge
IMC	International Medical Corps
IRC	International Rescue Committee
JEM	<i>Justice and Equality Movement</i>
LRRD	<i>Link between Relief, Rehabilitation and Development</i>
NRF	<i>National Redemption Front</i>
MDJT	Mouvement pour la Démocratie et la Justice au Tchad
MdM	Médecins du Monde (France)
MINURCAT	Mission des Nations Unies en République Centre-Africaine et au Tchad
MoH	Ministère de la Santé
MOSS	<i>Minimum Operational Security Standards</i>
MSF - Hollande	Médecins Sans Frontières Hollande
MSF- Belgique	Médecins Sans Frontières Belgique
MSF-F	Médecins Sans Frontières France

MSP	Ministère de la Santé Publique
NCA	<i>Norwegian Church Aid</i>
NFI	Non-vivres
NU	Nations Unies
OCHA	Bureau pour la Coordination des Affaires Humanitaires
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONGI	Organisations Non Gouvernementales Internationales
ONGL	Organisations Non Gouvernementales Locales
ONU	Organisations des Nations Unies
ONUSIDA	Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PIR	Projet à Impact Rapide
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PSF	Pharmaciens Sans Frontières
PU	Première Urgence
RAFD	<i>Rassemblement des forces démocratiques</i>
RCA	République Centre Africaine
SCUD	<i>Socle pour le changement uni et démocratique</i>
SECADEV	Secours Catholique et Développement
SGBV	Violences sexuelles liées au genre
SLM-A	<i>Sudan Liberation Movement – Army</i>
UNAIDS	Programme des Nations Unies pour le HIV/AIDS
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNHCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF	Fond des Nations Unies pour l'Enfance
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
UXO	Engins non explosés - Unexploded ordnance
VIP	Latrines améliorées ventilées
WFP	World Food programme – PAM
WHO	World Health Organisation - OMS